



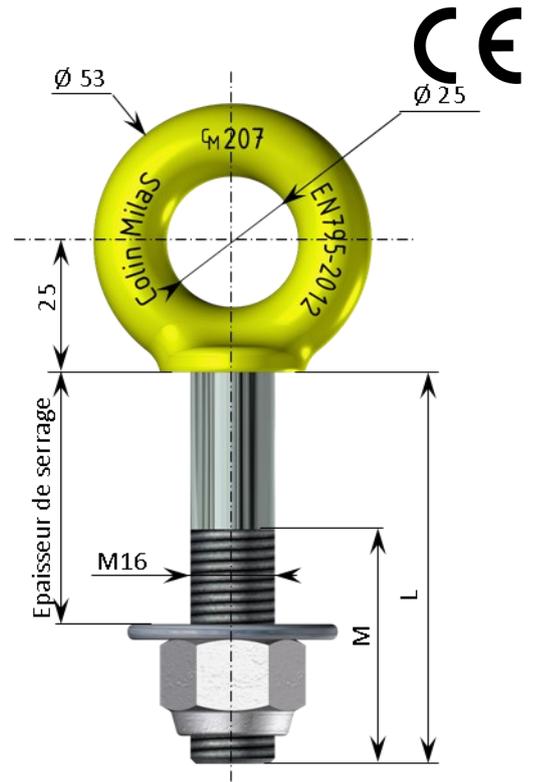
Anneau d'ancrage référence **CM 207**

Domaine d'utilisation

- ◆ L'anneau d'ancrage **CM 207** de Colin Milas est un point d'ancrage deux personnes pour EPI. Il a pour vocation de sécuriser les personnes exerçant une activité en hauteur. Il est conçu pour pouvoir accrocher uniquement des équipements de protection individuelle EPI équipés de connecteurs conformes à la norme EN 362.

Caractéristiques techniques

- ◆ Anneaux d'ancrage pour 2 personnes conformes aux normes EN 795 : 2012, TS 16415 : 2013 et EN 365.
- ◆ Acier C 22 selon norme NF EN 10083-1-2 & 3.
- ◆ Pièce forgée
- ◆ Marquage laser (Nom du fabricant, Nom du modèle, Marque CE, Norme référence du produit, Nombre de personnes autorisées, Notice d'instruction, traçabilités).
- ◆ Anneaux d'ancrage pour utilisation intérieure et extérieure (de -30°C à +80°C)



L	M	Epaisseur de serrage	Poids en Kg	Référence Colin Milas
75	75	25 à 50 mm	0.270	30-207-01
100	70	50 à 75 mm	0.309	30-207-02
126	70	75 à 100 mm	0.348	30-207-03
151	70	100 à 125 mm	0.387	30-207-04
176	70	125 à 150 mm	0.427	30-207-05
201	70	150 à 175 mm	0.466	30-207-06
226	70	175 à 200 mm	0.505	30-207-07



Organisme de contrôle:



APAVE SUDEUROPE SAS

Centre d'essais EPI de Fontaine



Notre catalogue est disponible sur le web





NOTICE D'INSTRUCTION

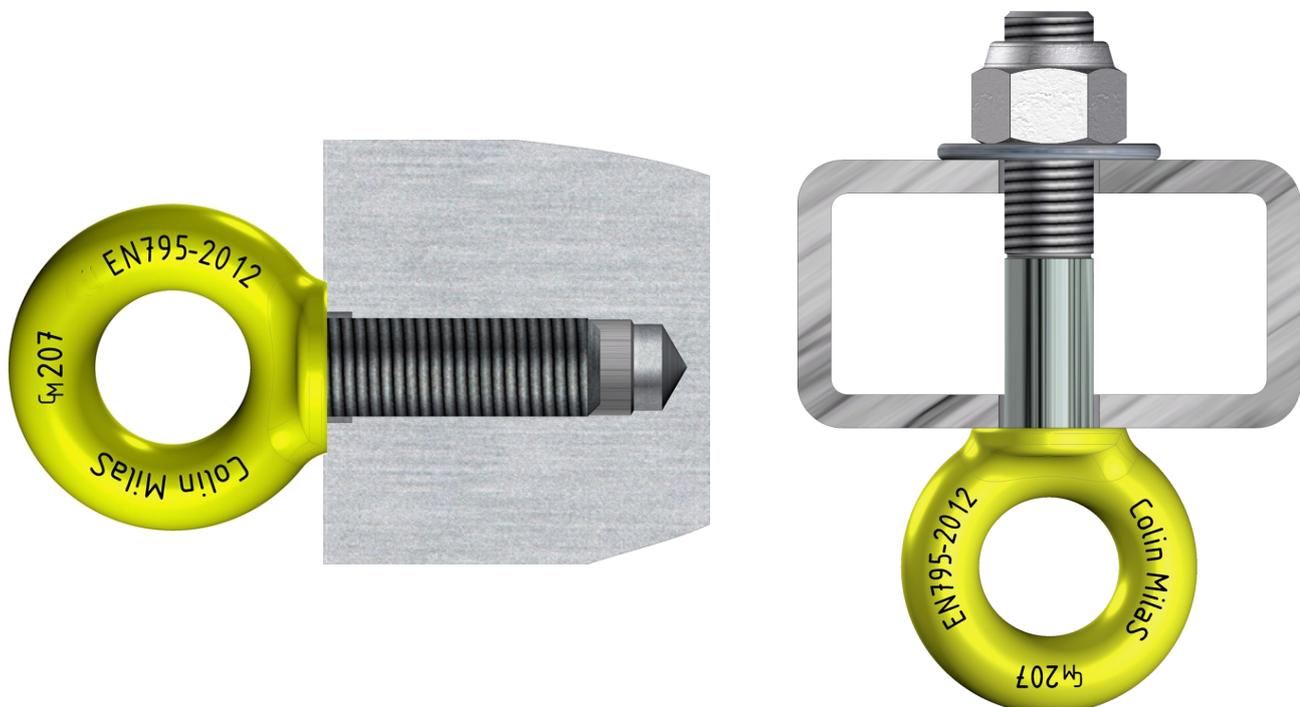
Dispositif d'ancrage pour EPI *Anneau d'ancrage référence CM 207 Colin Milas*

Document indice de révision: *B* du 01/09/2016

Descriptif de l'équipement anneau d'ancrage CM 207

L'anneau d'ancrage **CM 207** de Colin Milas est un point d'ancrage **deux personnes** pour EPI. Il a pour vocation de sécuriser les personnes exerçant une activité en hauteur. Il est conçu pour pouvoir accrocher uniquement des équipements de protection individuelle EPI équipés de connecteurs conformes à la norme NF 362 .

L'anneau est conforme aux normes EN 795 : 2012, TS 16415 : 2013 et EN 365 : 2004



Notice en langue française. Si le produit est revendu hors du premier pays de destination, le revendeur (ou distributeur) devra fournir cette notice d'instruction, rédigée dans la langue du pays d'utilisation du produit.



Notre catalogue est disponible sur le web





Anneau d'ancrage référence **CM 207**

Préambule à toute utilisation

Une évaluation préalable doit être effectuée pour identifier les moyens de prévention les mieux adaptés, y compris les moyens d'accès. La reconnaissance des points d'ancrage doit permettre de vérifier leur accessibilité et leur résistance. Ils doivent être accessibles en sécurité et se situer, dans la plupart des cas, au-dessus du poste de travail. Le cheminement d'un point d'ancrage à l'autre doit être repéré.

Règles générales de sécurité et conditions limites

Les Anneaux d'ancrage mal montés, mal utilisés ou endommagés, peuvent provoquer des accidents graves, voir mortels en cas de chute de l'utilisateur.

Ils ne peuvent être utilisés que par des personnes formées et autorisées (Pour cela, il convient de respecter la législation en vigueur dans les pays où le produit est utilisé).

Ils ne peuvent être utilisés que par des personnes jouissant d'une pleine santé et en dehors de tout état d'ébriété, de toute consommation de produits illicites ou de substances psychoactives.

Il est interdit de dépasser le nombre de personnes autorisées (voir le marquage sur l'anneau).

Il est formellement interdit d'utiliser les anneaux d'ancrage pour une autre utilisation que leur destination (exemple, levage, arrimage etc...).

Il est également interdit de modifier l'anneau d'ancrage **CM 207**.

Toute soudure est interdite. (Il est interdit de souder l'anneau sur un support).

Règles pour l'implantation des anneaux d'ancrage CM 207

L'étude de l'équipement et le choix de l'implantation des anneaux d'ancrage **CM207** ne peuvent être réalisés que par des personnes formées et hautement qualifiées.

Pour le bon fonctionnement des systèmes d'arrêt de chutes, il est essentiel pour la sécurité que le point d'ancrage **CM 207** soit toujours correctement positionné et que le travail soit effectué de manière à réduire au minimum le risque de chutes et la hauteur de chute. Le point d'ancrage sera positionné de préférence au-dessus de l'opérateur.

Il est essentiel pour la sécurité que le point d'ancrage **CM 207** soit correctement positionné. L'espace libre requis sous l'utilisateur doit être conservé sur le lieu de travail avant chaque utilisation possible, de manière qu'en cas de chute, il n'y ait pas de collision avec le sol, ni présence d'autres obstacles sur la trajectoire de la chute.

La résistance minimale requise est de 13 KN pour le dispositif d'ancrage **CM207**. Il conviendra de trouver l'adéquation entre la structure portante, la position de l'ancrage et l'anneau d'ancrage **CM 207** afin de respecter cette obligation.

Règles générales de montage

L'anneau d'ancrage **CM 207** de Colin Milas doit être monté en respectant scrupuleusement les consignes de montage. Seul un technicien formé et expérimenté est apte au montage de cet EPI.

Par ailleurs, la résistance du support de fixation de l'ancrage doit être appréciée par une personne compétente. L'ensemble doit être vérifié avant utilisation. La surface portante sera suffisamment résistante pour supporter des charges de 15 KN et cela dans tous les axes de sollicitation.

Température d'utilisation : de -30°C à + 80°C.

Pour une utilisation en atmosphère fortement corrosive (exemple : Industrie chimique), nous contacter pour avis et étude.



Notre catalogue est disponible sur le web

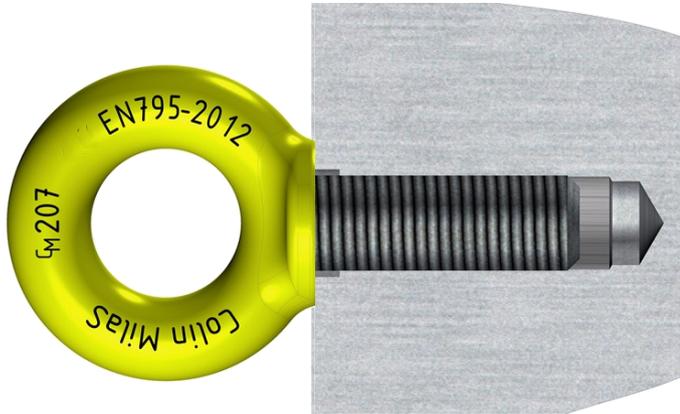




Notice d'utilisation

Anneau d'ancrage référence **CM 207**

Montage vissé :



La structure portante qui recevra l'anneau d'ancrage **CM 207** doit être saine et exempte de fissure.

Les matériaux, qui composent la structure portante de l'équipement qui reçoit l'anneau, doivent être adaptés pour pouvoir supporter les efforts transmis par l'anneau d'ancrage.

De même, la longueur filetée en prise entre la structure portante et l'anneau sera au minimum égale à :

- 16 mm pour une structure en acier,
- 24 mm pour une structure en fonte,
- 32 mm pour une structure en aluminium.

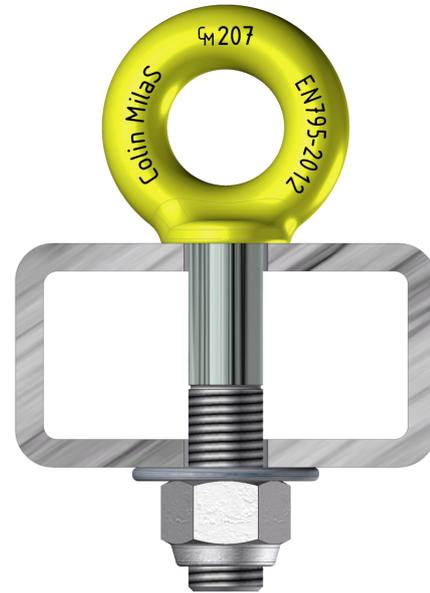
En cas de trou borgne, la longueur de perçage sera suffisante pour que la collerette de l'anneau d'ancrage soit parfaitement en appui avec la structure.

La surface de la structure recevant la collerette (encore appelé embase) sera plane, propre et perpendiculaire au trou percé taraudé. Un chanfrein de 2mm à 45° à l'entrée du trou est nécessaire pour obtenir une bonne assise de l'embase sur la surface plane.

Lors du montage, nous préconisons un serrage de l'anneau d'ancrage. Le couple de serrage sera de 80 NM.

Afin de tenir compte des variations de température des structures ou des vibrations occasionnées par l'utilisateur ou par la structure elle-même, nous imposons l'utilisation d'un frein filet haute résistance. Pour une structure en acier, nous proposons la LOCTITE 270 qui permet un freinage permanent et qui est recommandée pour tous les ensembles métalliques. Dans tous les cas, contacter le fabricant du frein filet afin d'étudier les conditions et prescriptions indispensables pour que la fonction frein filet soit parfaite.

Montage boulonné :



Les matériaux, qui composent la structure de l'équipement qui reçoit l'anneau, doivent être adaptés pour pouvoir supporter les efforts transmis par l'anneau d'ancrage.

Le diamètre de perçage ne sera pas supérieur à \varnothing nominal de l'anneau + 1mm.

Les surfaces de la structure recevant la collerette (encore appelé embase) et la rondelle seront planes, propres et perpendiculaires au trou percé taraudé. Un chanfrein de 2mm à 45° à l'entrée du trou est nécessaire pour obtenir une bonne assise de l'embase sur la surface plane.

Le matériau de la structure portante pourra être en acier, en fonte, en bois et en béton. Dans tous les cas, il conviendra de solliciter un bureau d'étude spécialisé dans ce type de structure pour définir les conditions de montage et ne pas affaiblir la structure portante.

Lors du montage, nous préconisons un serrage de l'anneau d'ancrage. Le couple de serrage sera de 80 NM.

Afin de tenir compte des variations de température des structures ou des vibrations occasionnées par l'utilisateur ou par la structure elle-même, nous imposons l'utilisation d'un écrou frein de marque NYLSTOP. Dans tous les cas, contacter le fabricant de l'écrou frein afin d'étudier les conditions et prescriptions indispensables pour que la fonction frein filet soit parfaite.



Notre catalogue est disponible sur le web

www.colin-milas.com

com@colin-milas.com



CERTIFICAT N°
44 100 080743

+33(0)3 24 53 47 31

+33(0)3 24 53 41 91

France 25, rue du Pavé 08800 LES HAUTES-RIVIERES

Colin Milas

Mai 2016

Anneau d'ancrage référence **CM 207**

Règles générales d'utilisation des points d'ancrage

Nous rappelons que les points d'ancrage ne peuvent être utilisés que par des personnes formées et autorisées (Pour cela, il convient de respecter la législation en vigueur dans les pays où le produit est utilisé), qu'il est interdit de dépasser le nombre de personnes autorisées (voir le marquage sur l'anneau) et qu'il est formellement interdit d'utiliser les anneaux d'ancrage pour une autre utilisation que leur destination (exemple, levage, arrimage etc...).

L'anneau d'ancrage **CM 207** est conçu pour recevoir les connecteurs conformes à la norme NF EN 362, des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.

Un harnais d'antichute est le seul dispositif de préhension du corps qu'il soit permis d'utiliser dans un système d'arrêt des chutes. De ce fait, l'utilisateur doit être équipé d'un harnais conforme à la norme EN 361 et d'un absorbeur d'énergie conforme à la norme EN 355 qui permet de limiter les forces dynamiques maximales exercées sur l'utilisateur lors de l'arrêt d'une chute, à une valeur maximale de 6 kN ; le point d'accrochage correct à utiliser sur le harnais est marqué d'un "A".

Le point d'ancrage sera positionné de préférence au-dessus de l'opérateur.

Le connecteur doit se mouvoir facilement dans l'anneau d'ancrage **CM 207**.

Préparation de chantier

La phase de préparation de chantier ne peut être réalisée que par des personnes formées et hautement qualifiées. Cette phase permet :

- ◆ d'étudier la tâche spécifique à réaliser afin d'analyser les besoins et les contraintes,
- ◆ de choisir le système d'arrêt de chute le mieux adapté au travail, notamment le système de liaison qui est primordial (le connecteur, la longe, l'absorbeur d'énergie et le harnais doivent être préconisés par une personne qualifiée),
- ◆ de vérifier la compatibilité de chacun des composants et veiller à l'application de toutes les recommandations des notices des produits et des normes applicables relatives au système anti-chute. Veiller en particulier à ce que la fonction de sécurité de l'un des composants ne soit pas affectée par la fonction de sécurité d'un autre composant et qu'elles n'interfèrent pas entre elles.

- ◆ de reconnaître les points d'ancrage (accessibilité et résistance),
- ◆ de définir le cheminement de point d'ancrage en point d'ancrage,
- ◆ de déterminer les moyens d'approvisionnement ou d'évacuation de matériaux ou matériels au poste de travail,
- ◆ de définir le plan de sauvetage précisant l'organisation des secours et afin de faire face à toute urgence susceptible de surve-

Formation et vérification des compétences des utilisateurs

nir pendant le travail.

Une formation spécifique est nécessaire pour les salariés devant utiliser un système d'arrêt de chute et les dispositifs associés.

- ◆ Cette formation doit être effectuée pour chaque type d'équipement.
- ◆ La compétence acquise suite à la formation et aux éventuels recyclages doit être validée par le chef d'entreprise.
- ◆ Les utilisateurs doivent également recevoir une formation aux interventions de secours et aux procédures de mise en sécurité de l'utilisateur.

Contrôle obligatoire par l'utilisateur avant chaque prise de fonction

Avant chaque utilisation, l'utilisateur contrôlera les anneaux d'ancrage **CM 207**.

Les points de vérification sont :

- ◆ Toutes les indications de marquage doivent être lisibles sur l'anneau d'ancrage.
- ◆ Pas de trace de corrosion acceptée sur l'anneau d'ancrage.
- ◆ La structure portante doit être en bon état (pas de corrosion avancée, pas de fissure, pas de déformée, etc.).
- ◆ Le serrage de l'anneau d'ancrage doit être efficace.
- ◆ L'embase de l'anneau et la surface de contact avec la rondelle seront parfaitement en contact avec la structure portante.
- ◆ L'usure de l'anneau (suite au contact avec l'EPI sera faible, inférieure à 5%).
- ◆ Aucune trace de choc, aucune déformée ne sera tolérée sur l'anneau d'ancrage.



Notre catalogue est disponible sur le web





Anneau d'ancrage référence **CM 207**

Mesures concernant l'encadrement

L'encadrement doit être formé aux conditions d'utilisation du système d'arrêt de chute et à la procédure d'intervention des secours.

Il appartient au responsable de chantier de s'assurer que le salarié :

- ◆ est apte à ce type de travaux,
- ◆ a été formé et est reconnu compétent pour intervenir avec un système antichute,
- ◆ n'intervient jamais seul, en raison de la nécessité de secourir rapidement,
- ◆ a bien connaissance du site d'évolution,
- ◆ a bien compris les consignes,
- ◆ a bien été informé des éléments d'ancrage.

Maintenance des anneaux

Aucune réparation de l'anneau n'est tolérée.

En cas de détection d'une anomalie (exemple : trace de choc, corrosion, usure, déformation, filetage déformé, etc.), l'anneau est remplacé. Le produit dégradé est rebuté.

Tout Anneau d'ancrage doit être immédiatement retiré de la circulation si sa sécurité est mise en doute ou s'il a été utilisé pour arrêter une chute. Il convient de ne plus en faire usage tant qu'une personne compétente n'a pas autorisé par écrit sa réutilisation.

Instruction pour les contrôles périodiques des points d'ancrage CM207

Un contrôleur compétent et qualifié examinera au moins une fois par an l'état et la qualité du point d'ancrage.

La sécurité de l'utilisateur est liée au maintien de l'efficacité et à la résistance de l'équipement.

Points de vérification indispensables

- ◆ Toutes les indications de marquage doivent être lisibles sur l'anneau d'ancrage.
- ◆ Pas de trace de corrosion acceptée sur l'anneau d'ancrage.

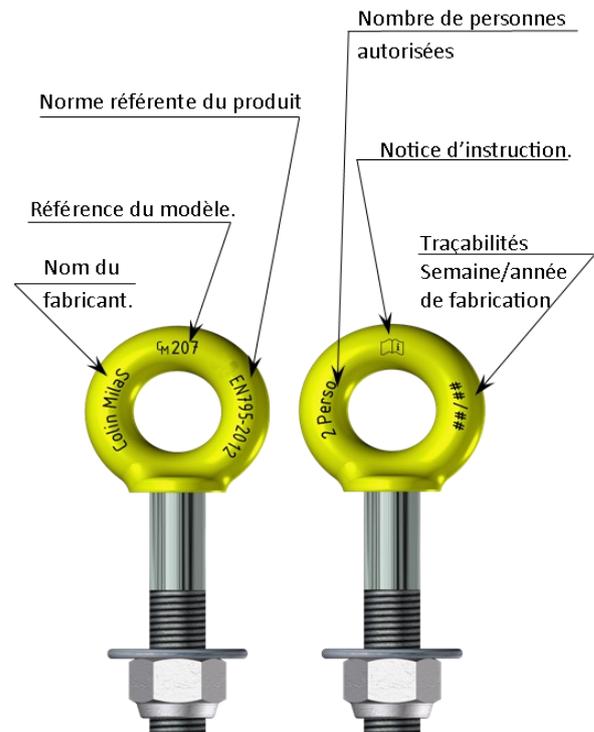
- ◆ La structure portante doit être en bon état (pas de corrosion avancée, pas de fissure, pas de déformé, etc.).
- ◆ le serrage de l'anneau d'ancrage doit être efficace.
- ◆ L'embase de l'anneau et la surface de contact avec la rondelle seront parfaitement en contact avec la structure portante.
- ◆ L'usure de l'anneau (suite au contact avec l'EPI sera faible, inférieure à 5%).
- ◆ Aucune trace de choc, aucune déformée ne sera tolérée sur l'anneau d'ancrage.

En tout état de cause, il est impératif de respecter la législation du pays dans lequel le produit est utilisé. En France par exemple, il est impératif de réaliser les contrôles périodiques comme l'impose le Code du travail.

Suite à ce contrôle périodique, chaque anneau d'ancrage CM 207 portera la date du prochain contrôle périodique.

Règles générales de marquage

Sur chaque anneau apparaît le marquage suivant:



Notre catalogue est disponible sur le web



